

MAÎTRISER LA MONDIALISATION

La régulation sociale internationale

*sous la direction de
Pierre de Senarclens*

PRESSES DE SCIENCES PO

MAÎTRISER LA MONDIALISATION



MAÎTRISER LA MONDIALISATION

La régulation sociale internationale

*sous la direction de
Pierre de Senarclens*

PRESSES DE SCIENCES PO

Extrait de la publication

Catalogage Électre-Bibliographie (avant publication)

Senarclens, Pierre de

Maîtriser la mondialisation. – Paris : Presses de Sciences Po, 2000

ISBN 2-7246-0834-8

RAMEAU : mondialisation (économie politique)

politique sociale

organisation internationale

DEWEY

361.1 : Politique sociale. Aide sociale.

Politiques sociales. Aide publique. Questions générales

337.1 : Économie internationale. Généralités

Public concerné :

Professionnel, spécialiste. Niveau universitaire

Le photocopillage tue le livre

Le logo qui figure sur la couverture de ce livre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, tout particulièrement dans le domaine des sciences humaines et sociales, le développement massif du « photocopillage ».

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée). Or, cette pratique s'est généralisée, provoquant une brutale baisse des ventes, au point que la possibilité même d'éditer correctement ce type d'ouvrages est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

ISBN de la version numérique : 9782724685404

Couverture : Emmanuel Le Ngoc

© 2000, PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE
DES SCIENCES POLITIQUES

ONT CONTRIBUÉ À CET OUVRAGE

Bertrand BADIE, professeur des Universités à l'Institut d'études politique de Paris.

Laurence BOISSON DE CHAZOURNES, professeur et directrice du département de Droit international public et organisation internationale à la faculté de droit de l'Université de Genève.

Jean-Pierre FAUGÈRE, professeur de sciences économiques à l'Université Paris-Sud, chaire Jean-Monnet, doyen de la Faculté Jean-Monnet de Sceaux.

Michel KOSTECKI, directeur de l'Institut de l'entreprise et professeur à la faculté de droit et des sciences économiques, Université de Neuchâtel.

Francis MAUPAIN, ancien conseiller juridique du Bureau international du travail, actuel conseiller spécial du Directeur général.

François-Xavier MERRIEN, professeur à la faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne.

Pierre de SENARCLENS, professeur de relations internationales à l'Université de Lausanne.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Introduction</i> , par <i>Pierre de Senarclens</i>	11
<i>Chapitre 1</i>	
LES NOUVEAUX ENJEUX DE LA RÉGULATION SOCIALE, par <i>Pierre de Senarclens</i>	27
Les polarisations sociales	30
Les instances de régulation	37
Le rôle des États.....	37
Les défaillances des institutions internationales.....	43
Soutenir les pauvres ou changer de stratégie ?.....	46
La cohérence institutionnelle et la gestion	49
Le rôle des acteurs non gouvernementaux	52
Vers de nouvelles institutions internationales	54
<i>Chapitre 2</i>	
LA RÉGULATION SOCIALE AU-DELÀ DE LA SOUVERAINETÉ DES ÉTATS, par <i>Bertrand Badie</i>	61
<i>Chapitre 3</i>	
NOUVEAU RÉGIME ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET DEVENIR DES ÉTATS PROVIDENCE, par <i>François-Xavier Merrien</i>	77
L'âge d'or des États providence	80

La fin de l'âge d'or : les réformes sous contrainte internationale	84
Le cas français	86
Le cas suédois.....	86
Le dilemme des politiques sociales en économie ouverte ..	89
Le tournant néo-libéral des politiques sociales	90
Trajectoires.....	97
Convergences relatives	97
Divergences	100
Le tournant néo-libéral des politiques néo-zélandaises.....	102
La trajectoire « sociale-européenne »	105
Capacité de réformes et arrangements sociaux	106
Conflits politiques et capacité de réforme de la protection sociale	108

Chapitre 4

LE SYSTÈME DU COMMERCE MONDIAL ET LA CLAUSE SOCIALE, par <i>Michel Kosteki</i>	115
La mondialisation	116
Les dimensions de la protection sociale	119
La mondialisation nuit-elle à la protection sociale ?	121
Quelle convergence entre les systèmes nationaux de protection sociale ?.....	130
La politique commerciale et la protection sociale	132
La clause sociale et l'OMC	135

Chapitre 5

L'OIT DEVANT LE DÉFI DE LA MONDIALISATION : DE LA RÉGLEMENTATION À LA RÉGULATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL ?, par <i>Francis Maupain</i>	147
Le défi de l'efficacité économique	149
L'incertitude des données empiriques et la redécouverte de l'interdépendance du progrès économique et social dans le cadre étatique.....	151
Le potentiel et les limites d'une autorégulation sous forme de « codes de conduite » et labels sociaux	154
Le décloisonnement des objectifs sociaux et économiques, condition de l'efficacité de la régulation internationale.....	159

Le défi de l'universalité de protection	169
L'universalité pour quels droits ?	172
Universalité volontaire ou par le biais des disciplines du commerce multilatéral ?	175

Chapitre 6

BANQUE MONDIALE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL : LES TERMES D'UN PARTENARIAT, par <i>Laurence Boisson de Chazournes</i>	193
L'interprétation évolutive du mandat des institutions financières	194
L'opérationnalisation du développement social : les modes d'intervention de la banque mondiale	203
Aspects normatifs et institutionnels : l'essaimage des préoccupations sociales	210

Chapitre 7

LA RÉGULATION SOCIALE DANS LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE, par <i>Jean-Pierre Faugère</i>	217
La prégnance d'une conception libérale de l'Europe sociale ...	219
Trois conceptions libérales de l'Europe sociale	219
La traduction de ces différentes conceptions libérales	222
Les différents composants de la timide construction d'une Europe sociale	224
Fonds structurels et logique de redistribution	226
Création d'un « espace social européen » et logique de réglementation	227
Politique contractuelle et incitation à la négociation européenne	230
Régulation sociale et régulation économique : le poids des disciplines macroéconomiques	230
Le biais déflationniste du SME	231
Les effets récessifs des critères de convergence	233
Les effets ambivalents de la monnaie unique	234
La régulation sociale européenne, un modèle transposable ?..	237
Subsidiarité et légitimité des politiques sociales nationales..	237
L'ambiguïté du modèle social européen : modèle universel ou club de riches ?	240

INTRODUCTION

La mondialisation fait aujourd'hui l'objet de vives controverses. Le concept désigne un processus complexe, de nature multidimensionnelle, parfois contradictoire, manifestant des transformations accélérées de la société internationale, sous l'influence d'une évolution très rapide des modes de production et d'échange capitalistes. On se dispute sur la nature et sur les conséquences de ces changements, mais on admet généralement qu'ils comprennent une interdépendance croissante des économies nationales, favorisée par la forte expansion du rôle des mouvements de capitaux et des entreprises transnationales dans l'économie internationale. Ces transformations de l'économie capitaliste ont influencé, à des titres divers, l'ensemble de la société internationale, d'autant qu'elles ont coïncidé avec la désintégration de l'Empire soviétique et avec d'autres bouleversements politiques affectant les régimes de souveraineté et les frontières politiques. Elles ont eu des incidences – le plus souvent néfastes – sur l'environnement naturel de la planète. La mondialisation est associée à des évolutions matérielles irrépressibles, car elle découle en partie d'innovations scientifiques et techniques qui touchent le champ de la communication, des échanges et de la production. Mais elle obéit également à des choix de politique économique – comprenant une libéralisation des échanges, des investissements, des flux monétaires et financiers.

La mondialisation a déjà suscité une importante littérature. Elle a engendré aussi de vives polémiques, prolongeant les débats traditionnels sur la libéralisation des échanges. Ses partisans affirment qu'elle assure une meilleure allocation de ressources et une hausse de la productivité à l'échelle internationale. En donnant libre cours aux mouvements internationaux de capitaux et en stimulant l'expansion des entreprises transnationales, en limitant les entraves aux échanges de biens et de services, les gouvernements favorisent la productivité et la compétitivité des entreprises, donc la création de richesse. Cette dynamique libérale, associée aux progrès scientifiques et techniques, a déjà assuré la croissance économique de plusieurs pays de l'Asie et de l'Amérique latine. L'ensemble des pays en développement finira par en profiter.

La mondialisation rencontre également des oppositions. Ses critiques, sans nier les progrès économiques qu'elle entraîne, souhaitent endiguer son cours. Ils s'emploient à montrer qu'elle se déploie de manière chaotique et injuste, entraînant des polarisations sociales toujours plus fortes à l'intérieur des pays et dans l'ensemble de la société internationale. Si l'expansion des entreprises transnationales et des mouvements de capitaux a entretenu la croissance de certaines régions, les retombées de ce mouvement ont été relativement limitées en Amérique latine, et surtout en Afrique. Les entreprises et les banques ont investi dans un nombre limité de pays en développement. Par ailleurs, l'augmentation des richesses nationales, dont les indicateurs traditionnels sont une mesure contestable, ne se traduit pas nécessairement en termes de progrès sociaux, comme le montre l'exemple de nombreux pays en voie de développement. En outre, les gouvernements de ces pays sont encore plus tributaires que par le passé des États-Unis, de l'Union européenne et des institutions internationales pour assumer leurs fonctions de régulation sociale. Or, les crises monétaires et financières, qui ont frappé l'Amérique latine et l'Asie du Sud-Est au cours des dernières décennies, ont largement manifesté les défaillances de ce régime libéral, puisque leurs conséquences sociales furent dramatiques. La mondialisation, pour reprendre le langage des économistes, comporte des « externalités » — environnementales par exemple — que ses bénéficiaires refusent d'assumer. Sa dynamique n'est pas étrangère à l'effondrement de certains États de l'hémisphère sud et à la recrudescence des guerres civiles.

Les auteurs de cet ouvrage n'entendent pas résoudre ce débat, dont les fondements historiques sont anciens, d'autant qu'il mobilise des représentations politiques et sociales qui ne sont pas toujours conciliables. Leurs perspectives sont diverses, parfois contrastées, fondées sur des convictions doctrinales et des spécialisations académiques différentes – le droit, la sociologie, l'économie et la science politique. Ils sont conscients des aspects positifs de la mondialisation, mais considèrent que sa dynamique doit être maîtrisée. Ils sont en effet attachés à la conception moderne de la citoyenneté, celle qui confère aux individus des droits économiques et sociaux leur permettant d'assumer leur liberté civile et politique. Ils reconnaissent l'importance des principes universalistes des Nations unies, en particulier ceux contenus dans les instruments relatifs à la protection des droits de l'homme et au développement durable. Or, la mondialisation, avec la compétition débridée qu'elle entretient entre les acteurs économiques, a des aspects déplorables. Les manifestations récentes contre l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale témoignent d'une crainte grandissante au sein de l'opinion mondiale à l'égard des conséquences sociales et environnementales de la libéralisation des échanges. Comme le souligne un rapport récent du Bureau international du travail (BIT) : « La mondialisation, sous sa forme actuelle, ne profite pas à suffisamment de monde. L'insécurité, la crainte de ne pas progresser sur l'échelle sociale, voire de régresser, nourrissent le mécontentement. Nombreux sont ceux qui reprochent à l'État, au monde des affaires, aux organisations internationales de ne pas entendre véritablement leur voix ¹. »

La problématique de la régulation sociale constitue un des enjeux essentiels de la mondialisation. Régulation ? Le terme est ambigu. Le dictionnaire *Robert* définit la régulation comme « le fait de maintenir en équilibre, d'assurer le fonctionnement correct d'un système complexe ». Dans une perspective économique classique, le marché, grâce à l'action de la « main invisible », serait capable d'atteindre un équilibre régulateur, dont les effets sociaux seraient, en fin de compte, positifs. C'est la conception qui s'est à nouveau imposée depuis les années 1980 au sein des

1. BIT, *Rapport global en vertu du suivi de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Votre voix au travail*, Genève, 2000.

pays de l'OCDE et des institutions financières internationales. Depuis l'ouvrage de Karl Polanyi, *La grande transformation* (1944), la critique de cette vision n'est plus à faire. Lorsqu'elle n'est pas endiguée, la dynamique de l'économie libérale favorise les détenteurs de capitaux et ceux qui maîtrisent les innovations techniques au détriment des plus pauvres, même si ces derniers finissent par profiter de la création de richesse.

Pour les auteurs de cet ouvrage, le recours à cette notion de régulation n'exprime aucunement une foi aveugle dans les bienfaits autorégulateurs de la « main invisible » ou leur adhésion à une quelconque démarche technocratique. Dans leur perspective, la régulation signifie les principes, les normes, les procédures juridiques et les pratiques assurant un ordre politique favorable à la sécurité et au bien-être économique et social des individus et des peuples. Ils considèrent que la mondialisation exige l'invention et la mise en œuvre de nouvelles institutions pour combattre les processus de marginalisation, d'exclusion et de paupérisation, pour pallier surtout les défaillances des États à cet égard.

Ces défaillances sont incontestables. Au cours des années 1970, les gouvernements des pays de l'OCDE furent confrontés à la mutation rapide des systèmes de production et à des changements démographiques importants. Ils furent en butte à l'instabilité monétaire et financière engendrée notamment par l'effondrement du régime de Bretton Woods. Ils ne purent empêcher le retour de l'inflation, du chômage et des déficits budgétaires. Leur régime de protection sociale et leurs services publics apparurent comme une entrave aux progrès économiques et firent aussi l'objet de fortes contestations politiques. Sous l'influence des idées néo-libérales propagées en Angleterre par le Premier ministre Margaret Thatcher, et aux États-Unis par le président Reagan, les gouvernements occidentaux s'employèrent bientôt à restreindre leur budget de fonctionnement, à privatiser les entreprises qu'ils contrôlaient, à confier au marché une part des services publics qu'ils avaient assumée depuis la seconde guerre mondiale et à favoriser les mouvements internationaux de capitaux dans l'espoir d'attirer les investissements étrangers.

Dans les pays pauvres du Sud, les mécanismes de protection sociale ont toujours été fragiles ou inadéquats, en tout cas inadapés aux contraintes de l'économie moderne. Ils reposent avant tout sur des solidarités familiales ou claniques que l'avan-

cée du capitalisme tend à détruire. On avait admis, après la seconde guerre mondiale, qu'il fallait mobiliser l'ensemble des Nations unies pour assurer la croissance économique et le bien-être des peuples nouvellement indépendants ou des nations situées à la périphérie des centres de production et d'échange. Ce projet, qui avait pris un grand essor et rencontré des succès évidents, a connu toutefois une défaveur grandissante dans les années 1980. Le modèle de l'État *développementaliste*, tel qu'il avait été imposé en Amérique latine et en Afrique, était arrivé à bout de course. Les gouvernements autoritaires de ces régions n'avaient pas engagé la réforme agraire, ni favorisé une industrialisation solide. Ils n'avaient pas diminué la pauvreté. Leur populisme économique avait eu des effets négatifs, parfois même catastrophiques, notamment en termes de déficit budgétaire et d'inflation.

La Banque mondiale et le FMI profitèrent alors de la crise de l'endettement pour engager d'importants programmes d'ajustement structurel inspirés par les préceptes de l'orthodoxie néolibérale. Les gouvernements concernés s'efforcèrent de réduire leur déficit budgétaire, de réformer leur fiscalité, de privatiser leurs entreprises publiques, d'ouvrir leur marché à la concurrence internationale, et parfois de libéraliser les mouvements de capitaux. L'expansion des entreprises transnationales, la libéralisation des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux étaient censées constituer le fondement du progrès économique et social.

Dans ce nouveau contexte, les instances internationales ont de plus en plus négligé les problèmes posés par la production et l'exportation des produits primaires – dont dépend la subsistance de la grande majorité des habitants des pays pauvres – problèmes qui avaient été jusqu'alors un enjeu essentiel des débats et des politiques portant sur les stratégies de développement. Les postulats de l'économie néo-classique ont également inspiré les préceptes et les prêts fournis par les institutions financières internationales aux pays de l'Est européen en vue de contribuer à leur transition vers l'économie de marché et la démocratie.

Dans les analyses portant sur la politique internationale, la mondialisation a inspiré au moins deux courants de pensée divergents, qui recourent des lignes de partage traditionnelles entre les tenants des approches classiques, d'inspiration réaliste, et les adeptes du fonctionnalisme. Les premiers soulignent les

rapports de puissance et d'hégémonie marquant le cours de la politique internationale. Ils ne contestent pas l'importance des institutions et des normes, ni le rôle des mécanismes de coopération internationale et la prolifération d'acteurs non étatiques. Ils s'efforcent toutefois de mettre à jour les configurations d'intérêts et les rapports de pouvoir marquant ces évolutions. Dans leur perspective, les États restent les principaux acteurs de la scène internationale. Tout d'abord parce qu'ils assument des fonctions uniques et essentielles en matière d'intégration politique et sociale. Ensuite parce qu'il n'existe aucune instance internationale disposant du monopole de la puissance légitime pour limiter leur prétention de souveraineté. Les gouvernements des grandes puissances ont orienté la dynamique de la mondialisation en encourageant l'expansion des entreprises transnationales, des marchés financiers et du processus de libéralisation des échanges. La mondialisation transforme l'environnement des États, sans toutefois échapper à leur emprise.

Il est vrai que les gouvernements ne peuvent assumer leurs fonctions d'intégration politique et sociale sans tisser d'importants réseaux de coopération internationale. Ainsi le développement de l'État social à l'issue de la seconde guerre mondiale exigea la création de nouveaux régimes de coopération internationale. Les institutions de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale), puis le plan Marshall, le processus d'intégration des économies européennes sous l'égide de l'OECE et du Marché commun furent des manifestations de cette réalité. Depuis lors, la croissance des interactions et des interdépendances entre États et entre sociétés n'a fait que renforcer le besoin d'institutions et de régimes de coopération internationale.

La mondialisation a certes conféré un nouveau rôle aux acteurs non étatiques. Aujourd'hui, les entreprises transnationales et les institutions financières privées exercent une influence souvent décisive sur les gouvernements des pays de l'OCDE, sur les organisations de Bretton Woods et les délibérations de l'OMC. Cette évolution est partie intégrante de la mondialisation. Cependant, l'audience des ONG ou des « communautés de base » sur ces instances est généralement plus restreinte. Leur influence reste faible lorsqu'il s'agit d'infléchir le cours de la mondialisation ou la régulation sociale. Il n'empêche que l'histoire n'obéit à aucun déterminisme et que rien n'interdit d'envisager de nouvelles configurations politiques, issues de nouvelles forces sociales,

donnant naissance à des institutions et à des régimes endiguant ou limitant les effets pervers de la mondialisation. C'est l'espoir que je formule dans le chapitre 1.

Dans le chapitre 2, Bertrand Badie se réclame d'une approche fonctionnaliste. La mondialisation signifie, selon lui, un changement dans la nature du système planétaire. Il considère que la mondialisation entraîne l'apparition d'un « espace public international ». Le développement de la communication, des échanges internationaux de toutes sortes, des réseaux d'ONG et d'entreprises transnationales affaiblit les logiques « souverainistes » des États, tout en suscitant de nouvelles formes de régulation sociale.

Ainsi les ONG ont marqué l'orientation des grandes conférences organisées par les Nations unies sur les différents enjeux de la régulation sociale. Elles se sont manifestées avec éclat lors des dernières conférences ministérielles de l'OMC ou des institutions de Bretton Woods. Les États et ces organisations ne peuvent plus rester indifférents à leurs revendications. Les processus de socialisation se déploient à l'échelle mondiale sous l'impulsion de ces nouveaux acteurs. L'espace public international gagne en influence politique. Il découle de logiques fonctionnelles, puisqu'il apparaît aussi comme un élément régulateur de l'interdépendance entre les économies et les sociétés nationales. Il s'impose toujours davantage dans la gestion de l'interpénétration croissante entre les économies et les sociétés et donc de l'interdépendance entre les États. L'idée de *gouvernance* traduit une évolution qui contraint les États à développer des conceptions beaucoup plus larges de la sécurité, englobant notamment l'exigence de régulation sociale.

La problématique de l'État est au centre des débats sur la mondialisation. Les gouvernements ont-ils perdu leurs capacités de régulation sociale au profit de forces transnationales ? Une bonne part des ouvrages sur la mondialisation répond positivement à cette question. La condamnation de l'État providence est devenue un des lieux communs de notre temps. Sans adhérer aux idées néo-libérales, on peut néanmoins s'interroger sur la capacité actuelle des États d'assumer pleinement leurs fonctions d'intégration politique et de protection sociale en réalisant une certaine justice distributive entre les individus.

Dans le chapitre 3 de cet ouvrage, François-Xavier Merrien s'inscrit en faux contre cette perspective, montrant la fragilité de

ses fondements empiriques. Selon lui, l'État est resté un acteur central de la régulation sociale. Il réfute en particulier la thèse selon laquelle la mondialisation imposerait aux gouvernements de se soumettre aux seules prescriptions néo-libérales et d'abandonner l'essentiel de leur fonction d'intégration politique et sociale. Les gouvernements sont certes devenus tributaires de politiques économiques et sociales qui s'élaborent dans un espace transnational, notamment du fait de l'expansion des entreprises transnationales, des mouvements de capitaux, de l'emprise des grandes puissances, du rôle des institutions financières et des intégrations régionales. Pourtant, l'État social n'est pas mort. Ses acquis restent incontestables, en Europe surtout où il continue de se développer en suivant des trajectoires nationales différentes. En outre, les stratégies libérales préconisées par les institutions financières internationales sont confrontées à des échecs manifestes, en raison de leurs conséquences sociales lamentables. Elles font l'objet d'une remise en cause toujours plus large au sein même de la Banque mondiale et du Congrès américain.

On peut également souligner que la mondialisation n'a pas entraîné une déliquescence des systèmes de régulation internationale. Le nombre des organisations, des traités et des régimes de coopération entre États, entre les grandes puissances surtout, ne cesse de croître. Depuis les années 1970, le FMI a conçu et supervisé des programmes d'ajustement structurel impliquant une centaine de pays. Il s'est en outre employé à surveiller les politiques macroéconomiques de ses États membres et l'évolution de l'économie internationale¹. Par ailleurs, la prolifération des ONG et des instances privées supervisant les activités des entreprises transnationales, des États et des institutions intergouvernementales pourrait constituer l'embryon d'une nouvelle forme de régulation.

L'instauration de l'OMC a signifié un élargissement des règles et des procédures judiciaires régissant les échanges internationaux. Cette institution doit-elle être dotée de fonctions spécifiques en matière de régulation sociale ? Cette question est un anathème pour les partisans du libre-échange, aussi bien que pour les régimes autoritaires des pays du Sud. Au XIX^e siècle déjà,

1. Jan Aart Scholte, « The IMF and Civil Society », dans Edwards et J. Gaventa (eds), *Global Citizen Action*, Boulder (Col.), Lynne Rienner, 2000.

les milieux conservateurs criaient au scandale chaque fois qu'ils étaient confrontés à des revendications sociales. Aujourd'hui, les arguments sont les mêmes : toute forme de régulation sociale est appréhendée par les apôtres du marché comme une atteinte au libre-échange et à la croissance économique.

La constitution de l'Organisation internationale du commerce, qui aurait dû présider au régime de libéralisation des échanges après la seconde guerre mondiale, aussi bien que les statuts des institutions de Bretton Woods, comprenaient des dispositions relatives à la protection des travailleurs ou au plein emploi. Cette question sociale fut à nouveau posée par le président des États-Unis lors de la conférence de Marrakech, alors que s'achevaient les interminables négociations de l'*Uruguay Round*. Elle suscita une ferme opposition des pays en voie de développement, qui y virent – non sans quelques bonnes raisons – l'expression d'une nouvelle manœuvre protectionniste des pays développés.

Ainsi rien n'a été prévu dans les dispositions de l'OMC pour exiger des États qu'ils reconnaissent les droits fondamentaux des travailleurs, et cette lacune est bien évidemment au cœur des débats sur la « clause sociale ». Cette dispute a resurgi en 1996, lors de la conférence des ministres de l'OMC à Singapour. Les représentants des États membres défendirent les « normes internationales du travail internationalement reconnues », tout en affirmant que l'Organisation internationale du travail (OIT) constituait l'« organe compétent » pour établir ces normes et pour s'en occuper. Cette esquive constitua une manière élégante de céder aux pressions des pays en voie de développement et des entreprises transnationales qui refusèrent d'aborder ce dossier. Mais, trois ans plus tard, cette problématique sociale s'est imposée de manière spectaculaire lors de la conférence des ministres de l'OMC à Seattle.

En fait, l'argument des partisans de l'approche sectorielle peut sembler spécieux. L'OMC impose des restrictions au libre jeu du marché, notamment en matière de drogues. Tout en refusant de légiférer sur les conditions de production, elle interdit aussi le commerce de biens fabriqués par des prisonniers. Elle supervise des dispositions reconnaissant la protection de la morale publique ou de la vie animale. En outre, elle considère que la non-reconnaissance des dispositions protégeant la propriété intellectuelle est une atteinte aux règles de la concurrence. Les